

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIAL - Devenir assistant(e) maternel(le), pourquoi pas vous ?



Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, en charge de la Protection Maternelle et Infantile, délivre chaque année des agréments au métier d'assistant maternel.

Pour exercer cette activité, il faut cependant répondre à un certain nombre d'exigences. Pour renseigner le public intéressé, des réunions d'information sont organisées sur tout le territoire. La prochaine réunion a lieu le

Lundi 5 février à 14h à THENEUIL

Salle polyvalente – 25 Grande Rue – 37220 THENEUIL

L'assistant(e) maternel(le) est un professionnel de la petite enfance employé par les parents (via un contrat de travail) ou par une crèche familiale. Ce métier demande de nombreuses qualités et connaissances. Aussi, il est strictement encadré.

L'assistant doit obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental pour 5 ans et suivre une formation initiale de 67h organisée et financée par le Département. Ces deux éléments comptent parmi les conditions sine qua non pour exercer. Les objectifs sont de garantir la sécurité des enfants accueillis, leur bien-être et de donner aux assistants maternels postulants un socle commun de connaissances.

A ce jour en Indre-et-Loire, 5000 agréments sont en cours de validité - Vous êtes parents et vous recherchez un(e) assistant(e) maternel(le) ? Connectez-vous sur le site : www.assistantes-maternelles37.fr